



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, réuni le 9 juillet 2012 (sur convocation du 3 juillet 2012) n'a pas pu délibérer sur la présente question faute de quorum.

En conséquence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, convoqué à nouveau par le Maire le 10 juillet 2012, s'est assemblé le 18 juillet, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire, et délibère sans condition de quorum.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel Charpenay à Michel Bacconnier – Odile Bedeau de l'Ecochère à Andrée Ligonnet – Daniel Tanner à Alain Cacaly – Isella De Marco à Claude Berenguer – Fabienne Alphonsine à Brigitte Pigeyre – Thierry Vachon à Sophie Baudouin – Yannis Burgat à Pierre Augustin – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Nicole Mauclair – Isabelle Ballet à Grégory Estrems

Absents : Jean-Paul Morel – Isabelle Duret – Rahma Khadraoui – Bénédicte Krebs – Véronique Soriano – Stéphane Jeannet – Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude Berenguer a été désigné.

DELIB 2012.07.18 07

OBJET : Convention de partenariat avec la mairie de la Verpillière pour l'organisation d'un spectacle

Monsieur Christophe CASADEI, Adjoint délégué à la culture expose qu'il est proposé, dans le cadre de la programmation culturelle 2012-2013, l'organisation d'un spectacle avec Pascal Légitimus le 05 octobre prochain au Médián, en partenariat avec la Mairie de La Verpillière.

Un partenariat a déjà été réalisé en 2011 et il est proposé de le renouveler.

Les deux communes participeront à part égale au budget du spectacle en prenant en compte le coût de fonctionnement du Médián et la présence du personnel communal de chacune des communes.

Le budget prévisionnel fait état de 20 090 € en dépenses et 18 400 € en recettes.

A l'issue de la représentation, un bilan précis de l'ensemble des dépenses et recettes sera établi afin de prendre les mesures pour garantir le co-financement réel de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la passation d'une convention avec la mairie de La Verpillière pour l'organisation du spectacle du 05 octobre prochain au Médián**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 19 juillet 2012

Publication le 19 juillet 2012

Le Maire
Michel BACCONNIER
(Isère)